

Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES
Département Formation Professionnelle et Qualification

Numéro 350 - 20 juillet 1993

LES TROIS PREMIÈRES ANNÉES DU CRÉDIT FORMATION INDIVIDUALISÉ (CFI-JEUNES)

Un dispositif reconnu entre l'école et la vie active pour les jeunes les moins formés

Au cours de ses trois premières années de fonctionnement le dispositif CFI-Jeunes a bénéficié à un public âgé principalement de 18 ans et plus, et majoritairement féminin.

Les jeunes entrent dans le CFI de plus en plus tôt au sortir du système scolaire avec un niveau de formation initiale qui s'élève au cours de la période.

Depuis juin 1992, une part importante des jeunes de très faible niveau scolaire a été orientée vers la Préparation Active à la Qualification et à l'Emploi (P.A.Q.U.E). Cette nouvelle phase du CFI vise les publics les plus en difficulté qui étaient tendanciellement exclus des autres mesures.

De septembre 1989 à décembre 1992, environ 420 000 jeunes se sont engagés dans le Crédit Formation Individualisé; 360 000 d'entre eux ont été admis en rémunération au titre de stagiaires de la formation professionnelle tandis qu'environ 60 000, soit 14% des entrants, commençaient leur CFI en accédant directement à un Contrat Emploi Solidarité (CES), à un contrat de formation en alternance ou à une autre mesure telle qu'un stage AFPA ou un stage du Conseil Régional.

Durant la seule année 1992, 130 000 jeunes sont entrés dans une première étape du CFI, toutes mesures confondues. Parmi ceux-ci, 111 000 jeunes sont entrés dans une première étape de formation alternée s'ajoutant aux 54 000 jeunes présents au 1er Janvier 1992; ils portent l'effectif total ayant suivi une formation en 1992 à 165 000 jeunes, résultat stable par rapport à celui de 1991 (164 000).

Les premières entrées dans les différentes phases de formation alternée se ventilent comme suit : 21% en PAQUE, 32% en phase de mobilisation, 23% en phase de pré-qualification et 24 % en phase de qualification.

Au cours de l'exercice 1992, le dispositif CFI-Jeunes n'a pas été perturbé par la montée en charge du programme PAQUE, qui a été cependant plus lente que prévu dans un certain nombre de régions, le public concerné étant difficile à mobiliser. Le programme a finalement atteint son régime de croisière au 1er trimestre 1993.

DARES

Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques
1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40.56.51.62 - Fax : 40.56.56.42

Un public relativement âgé et majoritairement féminin.

Les jeunes entrés dans une première étape de formation alternée (hors PAQUE) constituent sur toute la période un public relativement âgé : en 1992, 44% d'entre eux sont âgés de 21 ans et plus, alors que 14 % n'ont que 16 ou 17 ans.

Toujours en 1992, la phase de mobilisation, hors PAQUE, concerne près de 40% des jeunes entrés dans l'année contre 46% l'année précédente. Cette baisse relative s'explique par l'orientation vers PAQUE d'une partie du public visé par les actions de mobilisation. Ce programme, conçu pour les jeunes n'ayant pas acquis les savoirs de base, touche particulièrement les 16-17 ans qui représentent près de 24% des entrants.

A l'inverse la phase de qualification concerne surtout le public le plus âgé, puisque 49 % des jeunes ayant entamé leur parcours dans le CFI par une action de

formation alternée qualifiante ont plus de 21 ans, alors que cette classe d'âge ne représente que 36 % du public PAQUE (tableau 1).

LE DISPOSITIF CFI-JEUNES

Instauré à l'automne 1989, le Crédit Formation Individualisé a ouvert un droit à la qualification pour les jeunes de 16 à 25 ans. Il préfigurait ainsi la loi du 4 Juillet 1990 reconnaissant ce droit pour tous dans le cadre de la formation continue. Pour les jeunes, ce droit s'exerce notamment grâce à la mise en oeuvre de parcours individualisés alternant la formation vers la qualification validée et l'apprentissage de compétences professionnelles.

Le CFI-Jeunes organise un itinéraire qui distingue différentes étapes : l'accueil, l'orientation, le bilan de compétences, le suivi des formations et l'acquisition d'une qualification professionnelle reconnue. Les parcours de formation qualifiante et d'insertion professionnelle s'appuient sur l'ensemble des mesures disponibles, les jeunes pouvant être selon le moment sous contrat (CES, contrats de qualification ou d'apprentissage), stagiaires de la formation professionnelle ou dans une autre mesure tel que un stage du Conseil Régional ou un stage AFPA. Ces mesures sont utilisées pour réaliser les parcours des jeunes orientés par étapes (mobilisation, pré-qualification ou qualification) vers la qualification et l'emploi.

Les orientations prises au second semestre 1991, tout en réinscrivant le droit à la qualification, privilégient l'élaboration d'un projet professionnel en liaison avec les besoins économiques locaux. Les actions de mobilisation de longue durée ont ainsi été réduites et recentrées sur cet objectif professionnel.

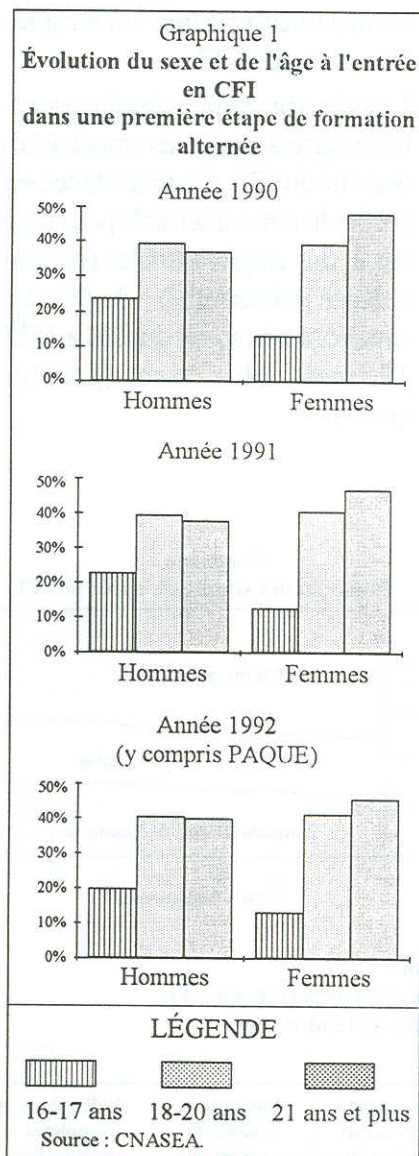
Tableau 1
Sexe et âge à l'entrée en CFI dans une première étape de formation alternée, en 1992

En %

Phase de formation alternée	Nombre de jeunes	Age			Total	Sexe
		16-17 ans	18-20 ans	21 ans et plus		
Mobilisation :						
Hommes	13 360	23,0	40,6	36,4	100,0	38,3
Femmes	21 530	14,6	42,8	42,6	100,0	61,7
Total	34 890	17,8	42,0	40,2	100,0	100,0
Pré-qualification :						
Hommes	13 280	18,6	39,3	42,1	100,0	51,9
Femmes	12 300	11,1	41,4	47,5	100,0	48,1
Total	25 580	15,0	40,3	44,7	100,0	100,0
Qualification :						
Hommes	12 800	10,5	42,2	47,3	100,0	47,7
Femmes	14 040	7,3	41,6	51,1	100,0	52,3
Total	26 840	8,8	41,9	49,3	100,0	100,0
Ensemble (hors PAQUE) :						
Hommes	39 440	17,5	40,6	41,9	100,0	45,2
Femmes	47 870	11,5	41,4	46,4	100,0	54,8
Total	87 310	14,2	41,2	44,4	100,0	100,0
PAQUE :						
Hommes	11 570	27,6	39,1	33,3	100,0	48,6
Femmes	12 230	20,1	40,2	39,7	100,0	51,4
Total	23 800	23,7	39,7	36,6	100,0	100,0

Source : CNASEA : à partir des statistiques concernant les bénéficiaires sous statut de la F. P.

Si la féminisation du public reste toujours forte (55 %), elle décroît constamment depuis 1990 (graphique 1). Les filles sont presque deux fois plus nombreuses que les garçons à commencer leur parcours par une étape de mobilisation.



Le niveau scolaire initial s'élève nettement.

Depuis 1990, le niveau scolaire initial des jeunes entrés dans une première étape de formation alternée (hors PAQUE) s'est nettement élevé : les niveaux V et plus, qui concernaient alors 27% des jeunes passent à 33 % en 1991 et à 39 % en 1992. Corrélativement, la part des publics de niveau VI décroît, passant de 48 % en 1990 à 35 % en 1992, tandis que celle de niveau V bis reste relativement stable durant la période.

La limitation de la durée des actions de mobilisation paraît donc avoir entraîné une plus grande sélectivité du Crédit Formation Individualisé jusqu'à l'automne 1992, date à laquelle les jeunes les moins formés ont eu accès au programme PAQUE, où la majorité des entrants (75 %) est composée de jeunes de niveau VI (tableau 2).

Des sorties du système scolaire de plus en plus récentes.

Quoiqu'en baisse constante depuis 1990, la part des jeunes en CFI sortis du système scolaire depuis plus de 3 ans continue d'être dominante (37%). Le pourcentage des jeunes qui l'ont quitté depuis deux à trois ans continue d'être

LA PREPARATION ACTIVE A LA QUALIFICATION ET A L'EMPLOI (P.A.Q.U.E)

Le Programme PAQUE, décidé le 8 janvier 1992 et mis en oeuvre à partir du 15 juin 1992, a voulu répondre aux interrogations des opérateurs du CFI; beaucoup de jeunes ne trouvaient pas leur place dans le CFI du fait de leur absence de maîtrise des savoirs de base. Les actions de mobilisation dont l'objectif est l'élaboration d'un projet professionnel dans une fourchette de 200 à 300 heures dans le cadre des formations alternées, se sont révélées d'une durée insuffisante pour l'acquisition de ces savoirs.

Toutefois, le programme PAQUE, considéré comme une première étape du CFI, introduit des innovations importantes dans le champ des formations à mettre en oeuvre en direction des publics les plus en difficulté et de bas niveau :

- tout d'abord, est prise en compte, dans le champ de la formation, la globalité des problèmes de la personne, comme l'absence de maîtrise des savoirs de base, la rupture éventuelle du lien social, la méconnaissance des réalités des métiers des entreprises.

- ensuite, un nouveau mode de conventionnement: il s'agit de l'attribution d'une globalité d'heures à un prestataire afin de donner aux organismes les moyens de mener l'individualisation des parcours des jeunes et leur inscription dans la durée. Ainsi, ce conventionnement prévu pour deux ans, laisse aux organismes le temps de mettre en place les conditions de la qualité de la formation.

Tableau 2

Niveau de formation initiale des jeunes à l'entrée en CFI dans une première étape de formation alternée en 1992

En %

Phase de formation alternée	Nombre de jeunes	Niveau III et IV	Niveau V	Niveau V-bis	Niveau VI			Total
					6ème, 5ème, et 4ème	CPPN, CPA, SES	Total	
Mobilisation	34 890	4,7	27,8	25,9	16,4	25,2	41,6	100,0
Pré-qualification	25 580	5,7	32,1	26,7	14,7	20,8	35,5	100,0
Qualification	26 850	9,0	41,3	25,1	11,0	13,6	24,6	100,0
Total (hors PAQUE)	87 310	6,3	33,1	25,9	14,3	20,4	34,7	100,0
PAQUE	23 800	1,0	8,7	15,7	20,8	53,8	74,6	100,0

Source : CNASEA.

important (29 %). La part des jeunes sortis depuis moins de 2 ans a toutefois augmenté de 10 points entre 1990 et 1992 (33,7 %).

A l'inverse les jeunes entrés dans PAQUE ont en majorité arrêté leur scolarité depuis peu de temps (48 % depuis moins de 2 ans). Les sorties anciennes (plus de 3 ans) concernent 29% des jeunes.

Plus d'un tiers des jeunes obtiennent une validation à l'issue du CFI.

La part des jeunes sortis du CFI à l'issue d'une étape qualifiante (formation alternée de qualification, contrat d'apprentissage ou de qualification) varie, suivant les derniers résultats du panel AFPA, de 47 à 53 % de la cohorte la plus récente à la cohorte la plus ancienne; tandis que la part des sortis à l'issue d'une seule étape de mobilisation varie de 19% à 21%. Celle des sortis au terme d'une étape pré-qualifiante, avec ou sans étape de mobilisation préalable, oscille entre 17 et 20%.

Parmi l'ensemble des jeunes sortis du CFI en 1990 et 1991, 31% de ceux qui ont atteint ou dépassé une étape pré-qualifiante obtiennent une validation partielle ou complète. Ces résultats sont inférieurs à ceux d'une toute récente enquête portant sur 2 200 jeunes sortis du CFI en 1992 et pour laquelle 41% des jeunes ont obtenu une validation partielle ou complète (tableau 3).

Quatre validations sur cinq relèvent du Ministère de l'Education Nationale, les autres types de validation restant très marginaux : Ministère du Travail 4%, de l'Agriculture 12%, de la Jeunesse et des Sports 1%, conventions collecti-

ves ou de branches professionnelles 5%.

En 1992, le nombre de jeunes ayant obtenu une validation partielle ou complète est estimé à 52 500 jeunes, soit 6 000 de plus qu'en 1991. Le nombre de validations complètes délivrées par le Ministère de l'Education Nationale est en augmentation de près de 50% entre 1991 et 1992. 12 700 CAP et 6 300 BEP ont été délivrés en 1992.

Un jeune sur deux trouve un emploi ou suit une formation complémentaire à l'issue du CFI.

Dans les six mois qui suivent la sortie du CFI, 28% des jeunes obtiennent un contrat non aidé (CDI, CDD, intérim), 21% accèdent à un emploi aidé ou une formation complémentaire. La proportion de jeunes au chômage ou inactifs se maintient à un taux élevé (50%) de façon quasi-constante pendant la période observée, qui va jusqu'à 21 mois après le CFI pour les jeunes entrés dans ce dispositif de septembre 1989 à fin septembre 1990 (graphique 2).

Le recours aux formations complémentaires (stages AFPA, stages des Fonds Régionaux...) diminue rapidement dans les 6 mois qui suivent la sortie du CFI puis se stabilise aux environs de 10% des situations rencontrées. Les plus jeunes retournent plus fréquemment à une formation un an après leur sortie du CFI.

L'accès à un emploi classique semble progresser régulièrement après la sortie du CFI. Cette tendance est particulièrement sensible pour l'accès à des emplois stables (contrat à durée indéterminée) : de 6% des situations à la sortie du CFI à 15% 18 mois plus tard (graphique 3).

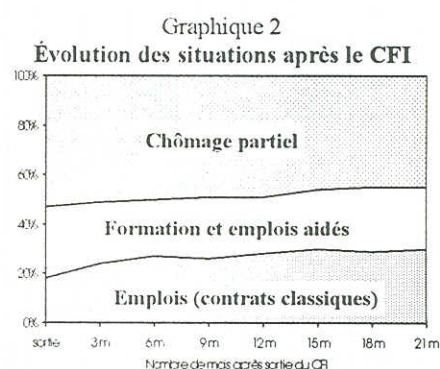


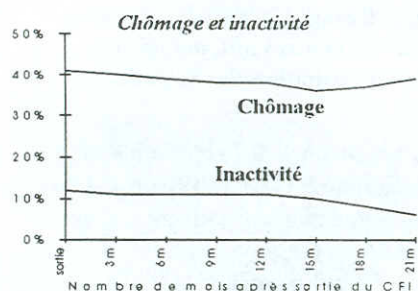
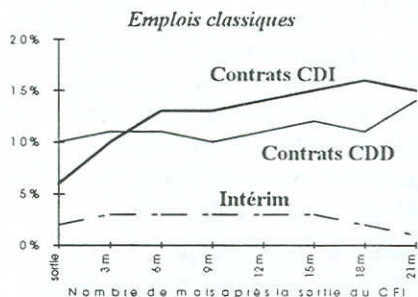
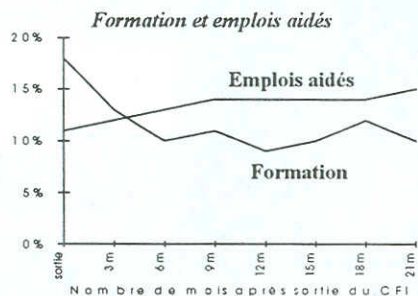
Tableau 3
Sorties et validations pour les jeunes entrés en CFI,
de septembre 1989 à fin septembre 1990

En %

Période d'entrée en CFI	Jeunes sortis après étapes qualifiantes	Jeunes sortis après étapes qualifiantes ou pré-qualifiantes	Validations complètes acquises après étapes qualifiantes	Validations complètes ou partielles acquises après étapes qualifiantes ou pré-qualifiantes
4ème trimestre 1989	53,0	71,2	28,0	33,9
1er trimestre 1990	53,0	73,3	27,0	33,0
2ème trimestre 1990	50,1	69,8	23,1	27,0
3ème trimestre 1990	47,0	64,4	15,8	22,1
Ensemble	51,5	70,8	25,0	30,6

Source : Étude AFPA (mars 1992).

Graphique 3
Évolution des situations après le CFI



Source : Étude AFPA (mars 1992).

Des entreprises d'accueil petites et déjà connues des jeunes.

Un cinquième des entreprises qui emploient des jeunes sortis du CFI, avait déjà accueilli ces jeunes dans le cadre de l'alternance. Ce premier accueil débouche souvent sur un recours à des emplois aidés; ainsi, un tiers des emplois aidés sont effectués dans des entreprises déjà connues par les jeunes.

Les entreprises de moins de 50 salariés sont largement majoritaires (68%). Cette proportion est encore plus forte pour les emplois aidés : une large majorité de ces types de contrats sont signés dans de petites entreprises (60% dans les entreprises de moins de 10 salariés) (tableau 4).

Le secteur tertiaire et la catégorie «employés» dominant.

Les emplois du secteur tertiaire dominant très largement (75%) alors que le secteur industriel reste très peu représenté. Les emplois classiques et les emplois aidés concernent des secteurs différents, le BTP et plus encore les commerces recourant largement à des contrats aidés (tableau 5).

Les postes d'"employés" d'une part, et les emplois non qualifiés d'autre part, dominent très largement l'ensemble des emplois offerts aux jeunes utilisateurs du CFI (73%). La catégorie «ouvriers qualifiés» ne représente que 7% des emplois (tableau 6).

Béatrice FOURNIER,
Gérard OSBERT,
Ruby SANCHEZ.

Tableau 4
Caractéristiques des emplois occupés dans les entreprises, en mars 1992

Taille des entreprises	En %		
	Emplois classiques (1)	Emplois aidés (2)	Ensemble
Moins de 10 salariés	30	60	35
10 à 49 salariés	33	32	33
50 à 499 salariés	26	7	23
500 salariés et plus	11	2	10
Total	100	100	100

(1) CDD, CDI, intérim.
(2) CES, TUC, SIVP, contrats d'apprentissage et de qualification.

Source : Étude AFPA.

Tableau 5
Les emplois occupés par secteur d'activité, en mars 1992

Secteur d'activité	En %		
	Emplois classiques (1)	Emplois aidés (2)	Ensemble
Industrie	17	11	16
BTP	8	14	9
Secteur tertiaire :			
- Services non marchands	36	30	35
- Commerce	18	31	21
- Autres services	20	15	19
Total	100	100	100

(1) CDD, CDI, intérim.
(2) CES, TUC, SIVP, contrats d'apprentissage et de qualification.

Source : Étude AFPA.

Tableau 6
Les emplois occupés par catégorie socio-professionnelle, en mars 1992

Catégorie socio-professionnelle	En %		
	Emplois classiques (1)	Emplois aidés (2)	Ensemble
Manoeuvre, OS	23	32	24
Ouvrier qualifié	8	3	7
Employé adminis. entrepr.	16	23	17
Employé de commerce	12	17	13
Employé de service	20	7	19
Autres employés	21	18	20
Total	100	100	100

(1) CDD, CDI, intérim.
(2) CES, TUC, SIVP, contrats d'apprentissage et de qualification.

Source : Étude AFPA.